



Surendettement et capital prévoyance décès

Par **senior83**, le **09/01/2016** à **11:45**

Bonjour,

Avec mon épouse nous remboursons actuellement un plan de surendettement mais, avant la mise en place du plan j'avais souscrit une prévoyance décès d'un capital de 20000€ afin, que mon épouse dispose de trésorerie pour régler les frais d'obsèques et disposer d'une réserve d'argent.

Ma question est la suivante :

en cas de décès de ma part, mon épouse va redéposer un dossier de surendettement, concernant la prévoyance décès, est-ce qu'elle devra déclarer l'existence du contrat de prévoyance et est-ce qu'elle pourra disposer du capital de 20000€ ou sera-t-il réparti entre les créanciers.

Merci de vos réponses.

Cordialement.